



CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE no-made 2020

Aux adhérents et sympathisants de no-made

Bonjour,

En cette deuxième année particulière l'Assemblée Générale a été fixée au jeudi 24 juin à 18h.

Les conditions actuelles nous obligent à limiter les rassemblements à l'intérieur de la salle du café, seuls les membres actuels du bureau **et les personnes ayant formellement répondu à cette convocation** se réuniront à cette occasion.

Déroulement de l'Assemblée Générale ordinaire :

1. Afin de participer à la vie de l'association et comme les statuts nous y obligent, nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre intention de vous présenter à l'élection du bureau en retour du courriel. Le bureau actuel démissionnera. La date limite de candidature est fixée au **15 juin** à 15h (voir pj 1) ;
2. Lorsque les candidats seront connus, la liste sera diffusée par courriel et nous vous demanderons de bien vouloir voter par retour de courriel ou sms avant le 24 juin 12h et de nous faire parvenir votre cotisation pour l'année 2020 (voir p.j 4) ;
3. À partir de l'ordre du jour (voir p.j 3), nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir aux membres du bureau actuel (voir pj 2).

Les documents : bilan moral, comptabilité, budget sont en consultation sur le site

www.no-made.net

4. Le 24 juin le nouveau bureau sera donc constitué et pourra entrer en fonction et ainsi approuver les points de l'ordre du jour ;
5. Il a été décidé que la cotisation passerait cette année à 30€, notamment pour financer en partie la réalisation de la revue « Chronique » pour les 20 ans de no-made au Roc Fleuri.

Sans réponse expresse de votre part, le bureau considérera que votre accord est tacite et que les décisions votées en Assemblée Générale seront acquises.